



RIEN NE SE FERA SANS NOUS !

ÉDITORIAL

Tout d'abord, nous adressons nos meilleurs vœux à tous les lecteurs et en général à la population citoyenne comme résidente, pour cette année 2022 quelque peu insolite.

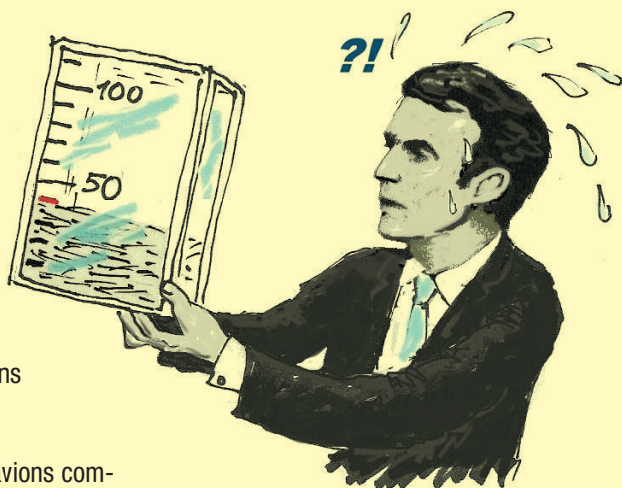
Perplexité, frustration, ressentiment, énervement, et finalement détermination : les adjectifs sur notre ressenti, à l'issue de ce long suspense à rebonds de la troisième consultation sont nombreux !

Nous sommes perplexes parce que cette situation d'entre deux sans solution est un non-sens.

Nous sommes frustrés car nous avons compris qu'avec un vote sans Covid en 2021, mais plus encore à la date normale en 2022, alors nous avons toutes nos chances d'être enfin libres.

Nous avons du ressentiment, car trop de nos adversaires se sont comportés en ennemis, ont refusé de demander avec nous un report ; ils ont fait le forçage de façon indigne pour profiter d'une désorganisation sociale coutumière, et ont fait une campagne odieuse.

"Les calédoniens ont majoritairement choisi la France"



Nous sommes énervés car les proclamations de victoire du Président comme de certains adversaires méprisants ou haineux sont malhonnêtes et mensongères.

Que ce soit clair : les deux premières consultations n'emportent légalement aucune conclusion et la troisième n'est évidemment pas conclusive ! Avec 41 % de Non des inscrits et 56,1 % d'abstention, le Président français ment quand il explique que les calédoniens

(suite page 2)

DANS CE NUMÉRO

Éditorial1-2

CONSULTATION

Merci pour votre non participation 2

12-12-21, les leçons 3

ÉCONOMIE

Des réformes fiscales nécessaires et urgentes..... 4

ÉLECTIONS

« LISTES ÉLECTORALES »
demeure à l'ordre du jour ! ... 5

POLITIQUE - JURIDIQUE

La consigne demeure6

POLITIQUE - HISTOIRE

1945/2022 : État contre kanaky,
77 ans de magouilles ! 7

ÉCOLOGIE

De drôles d'oiseaux rôdent
autour du parc marin de la mer
de corail8

se sont « prononcés massivement » contre l'indépendance ! Qu'il mentionne ensuite du bout des lèvres un « contexte de forte abstention » sans dire qui et pourquoi relève du mensonge par omission.

Mais nous restons plus déterminés que jamais : nos sentiments convergent finalement vers le renfort d'un même objectif, déjà tellement présent et puissant. Bien que nous voulions construire notre pays avec tous, nous mettons en garde nos adversaires qui se conduiraient en ennemis racistes.

Ils ne pourront pas escamoter de la table la possibilité d'indépendance.

Ils ne pourront pas non plus reprendre la colonisation de peuplement et rendre minoritaire le peuple autochtone à nouveau, au moment où enfin, celui-ci reprend quelque pouvoir grâce à sa progression démographique, à la participation plus nombreuse d'autres amoureux de justice et de liberté, grâce à une unité indépendantiste passionnée et à son savoir-faire !

Ce numéro 29 de La Voix de Kanaky est consacré plus qu'habituellement à ces questions brûlantes d'actualité.

Pour les prochains numéros, nous soulèverons encore les problématiques terribles des injustices sociales évidemment liées à un colonialisme dont le but ultime est le profit maximal en pressant les plus faibles par de bas revenus, et des prix de vente exorbitants.

Nous n'oublierons pas nos écoles désamarrées par un enseignement qui vient de l'extérieur, et qui contribue à essayer de faire du peuple autochtone une simple communauté parmi les autres.

Nous n'oublierons pas la Covid arrivée malgré nos luttes, pour qu'ensuite l'État dise nous aider.

Nous penserons à dénoncer les médias omniprésents pour valoriser les thèses adverses.

Nous n'oublierons rien, car ces choses forment un tout, que nous sommes déterminés à changer via l'indépendance.

D'où notre titre, comme une mise en garde pour l'avenir, et un rappel de ce qui vient de se passer :

RIEN NE SE FERA SANS NOUS !



MERCI POUR VOTRE NON-PARTICIPATION AU 12/12/2021 !

Chers électeurs,

MERCI à vous d'avoir répondu massivement présent à l'appel de non-participation,

♦ **MERCI** à notre jeunesse et plus particulièrement nos nouveaux majeurs excités de pouvoir glisser leur bulletin de vote et qui se sont abstenus de le faire,

♦ **MERCI** à vous nos frères et sœurs non-Kanak qui luttez à nos côtés pour la libération du Pays, pour votre abstention à cette Consultation, Mais encore,

♦ **MERCI** à vous tous du soutien apporté à Mathias CHAUCHAT en signalant la pétition odieuse qui avait été lancée sur FB contre lui, le 14/12/2021, par des non-indépendantistes pour l'expulser en Métropole, parce que la vérité dérange.

♦ **MERCI** au Collectif de citoyens de diverses origines d'avoir saisi le Conseil d'État pour le retrait des clips de campagne odieux des Voix du Non, alors que le Comité des Sages et la LDH-NC sont restés silencieux face à cette propagande raciste contre la dignité humaine.

♦ **MERCI** aux forces vives internationales pour votre soutien en mettant en place des actions pour demander à l'État de respecter le droit inaliénable du peuple Kanak à l'autodétermination et donc de reporter le référendum : le cabinet d'avocat et les personnes qui se sont portées requérants officiels, les personnalités du monde entier qui ont signé une lettre ouverte et qui ont fait circuler une pétition, les rédacteurs de tribunes dans les médias, etc.

L'objectif de la non-participation était de faire tomber le taux de participation. Cette Unité émergeant des quatre coins du Pays nous a conduits à la Victoire que nous attendions, celle d'atteindre un faible taux de participation. Ensemble nous y sommes arrivés ! Grâce à Vous Toutes et Vous Tous, dans ce contexte particulier, l'appel a été entendu, appliqué et respecté, c'est une preuve de Sagesse et de Solidarité fraternelle.

Alors que le soir du 12/12 devant les médias les anti-indépendantistes criaient haut et fort et à cœur joie leur victoire et la fin de l'ADN, eh bien, ils ont tout faux ! Leur victoire n'est qu'une mascarade, l'ADN et la loi organique demeurent dans l'attente des discussions politiques à venir.

Voici un extrait daté du 14/12/2021 de la Déclaration préliminaire du Comité

ministériel du Forum des îles du

Pacifique sur le déroulement du référendum de 2021 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, je cite :

« Toutefois, le Comité ministériel a noté le faible taux de participation des électeurs, puisque seulement 43,87% des 184 364 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote. Parmi ceux qui ont voté, 96,5% ont voté «NON» et 3,5% ont voté «OUI». Une proportion significative d'électeurs inscrits, principalement des Kanak et des partisans de l'indépendance, ont choisi de s'abstenir de voter pour soutenir leur position de non-participation connue avant le référendum, ce qui devrait être pris en compte dans la considération contextuelle et l'analyse du résultat. L'esprit dans lequel s'est déroulé le référendum pèse lourdement sur l'Accord de Nouméa et le processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie. La participation civique est une composante intégrale de toute démocratie et est essentielle à l'interprétation et aux implications du scrutin de dimanche »

Nous avons ici prouvé que « **Rien ne se fera sans Nous** » ! Pas de Consultation sans Nous, pas de Discussion sans Nous et surtout, au lendemain du 12/12, rien n'a changé ! 🌱

Merci à vous Toutes et vous Tous combattant(e)s, militant(e)s de Kanaky !

12/12/21, LES LEÇONS ...

Date étrange à deux chiffres et deux nombres, elle restera dans nos mémoires comme un succès frustrant. Avec cette leçon paradoxale que les partisans de l'indépendance en ressortent renforcés !

Le succès, c'est celui d'avoir montré que cette consultation sans nous était illégitime. C'est d'avoir refusé les manœuvres odieuses de la France, qui faisait campagne contre nous avec son document à charge contre le Oui et ses médias aux ordres, celles déloyales des dits « loyalistes » qui voulaient profiter de la faiblesse provisoire du peuple kanak, bouleversé par ses deuils.

Honte à ces « déloyaux », à qui nous avons longuement demandé un report consensuel !

Le succès, c'est celui de notre intelligence et de notre cohésion : nous avons fait bloc contre leurs pièges malhonnêtes : ils se disaient atteints autant que nous par les deuils, et savaient que c'était faux ! Parce qu'ils sont moins pauvres et donc moins touchés par les comorbidités, parce qu'ils vivent moins en communauté, parce qu'un deuil représente moins de choses culturellement pour eux.

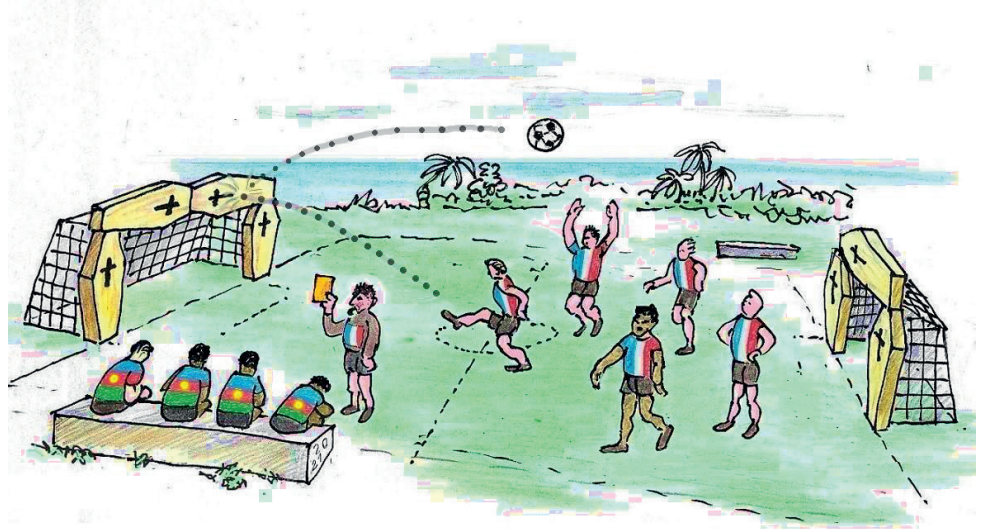
Ils croyaient que nous allions boycotter par peur, alors que le virage a été dur à prendre, tant nous avions envie d'y aller !!

La frustration, c'est que nous savions que gagner, dans les règles, était possible !

Nous avons refusé de participer à regret, car une campagne sous Covid aurait été faible et injuste. Nous avons compris qu'ils voulaient garder cette date pour nous abattre pendant que nous étions malades bien plus qu'eux. Ils savaient que nous ne pourrions pas mener notre campagne efficace à l'océanienne. Nous savions, nous, que faire campagne devant des clans endeuillés était déplacé. La Culture kanak passe avant tout.

La leçon, c'est que certains sont maintenant gênés de ce qu'ils ont fait, sont emprisonnés dans leur Non solitaire, et impressionnés par notre cohésion !

Cohésion depuis 1984, quand ils annon-



çaient des groupuscules gauchistes, et qu'un peuple s'est levé ! Cohésion pour aller massivement voter en 2018 et 2020, avec près de 90 % du peuple autochtone, rejoint de plus en plus par d'autres citoyens ! Cohésion encore massive pour refuser de voter le 12/12/21 !

Oui, nous avons faim de liberté ! Et ils peuvent encore la partager et la vivre avec nous !

La leçon, c'est qu'ils ont la bouche amère en constatant que leur 96 % de Non ne fait que 41% des inscrits, ce qui est largement minoritaire ! (80 000 votants sur 184 000 électeurs !). C'est qu'ils sont sidérés par le bloc que nous formons, et réalisent que « un peuple uni ne sera jamais vaincu ».

La leçon, c'est qu'ils réalisent enfin que si le corps électoral est remis en question, ce peuple se dressera alors avec détermination.

Ils continuent pour certains à se vanter (méthode Coué?), mais ils savent bien :

- que le discours de Macron sur les résultats sonnait faux, hors sol, hors vérité,
- que la venue de Lecornu, pour une semaine de confinement sans voir personne était pathétique,
- que l'arrivée massive de forces de

l'ordre, à l'opposé du calme spectaculaire du monde indépendantiste démontrait qu'ils n'avaient rien compris,

- que la période de discussion « vendue » par Lecornu (18 mois à partir du 12/12), était absurde car les « loyalistes » locaux passent déjà leur temps à se déchirer, car l'État français est aussi en campagne (quand notre gouvernement, lui, gouverne),
- que l'idée d'enlever facilement la NC de la liste des pays à décoloniser est une chimère,
- que croire que le vote de tous les Français serait possible en Kanaky est un doux rêve colonialiste.

Mais certains n'ont toujours pas compris que les deux premières consultations n'ayant pas de valeur légale pour un Non final, et que la 3^{ème} n'ayant conclu à rien (et là ils s'en sortent bien, en trichant), **L'indépendance demeure plus que jamais sur la table !** 🌿

La voix de Kanaky

Bimestriel • Responsable de publication :
Christian TEIN • BP 14948 - 98803 NOUMEA
CEDEX • Nouvelle-Calédonie
Email : lavoixdekanaky@gmail.com
Imprimé en 5000 exemplaires
par Graphoprint • ISSN N°260663239

DES RÉFORMES FISCALES NÉCESSAIRES ET URGENTES...

« Coup de massue fiscal » ? , « criminelle pour l'économie... » ?

Comme un air de déjà vu, l'Interpatronale, appuyée par la droite coloniale, crie et monte au créneau contre « l'irresponsabilité des indépendantistes », à travers le gouvernement dirigé par un indépendantiste qui a osé présenter des réformes fiscales.

Au-delà de la forme et de l'implication réelle ou supposée des partenaires sociaux dans le chantier des réformes fiscales, il n'est pas surprenant que le syndicat des patrons s'y oppose lourdement, arguant que la pression fiscale et le taux de prélèvement obligatoire est déjà très élevé...

Info ou intox ?

Avant qu'elle soit inscrite dans le discours de politique générale du président du gouvernement du 25 novembre 2021, Louis MAPOU, la réforme fiscale globale a été un projet des indépendantistes depuis toujours, afin de répartir la richesse équitablement entre tous les citoyens du pays.

N'étant pas à la direction des affaires au gouvernement et au Congrès avec une majorité suffisante, les indépendantistes n'ont jamais pu mettre en œuvre cette réforme fiscale globale depuis une quarantaine d'années.

Néanmoins, il y a eu une parenthèse institutionnelle avec le gouvernement Tjibaou entre 1981-1983 où a été instauré pour la première fois en Nouvelle Calédonie l'impôt sur les revenus.

Aujourd'hui, le gouvernement MAPOU propose un train d'une vingtaine de réformes fiscales étalées sur 3 ans dont les objectifs sont les suivants : « *stimuler le développement économique et social, lutter contre les inégalités, pérenniser la ressource fiscale, financer les risques, prévoir l'avenir et, enfin, améliorer le service rendu au contribuable* ».

Le projet de délibération qui devait être examiné en séance publique au Congrès le vendredi 14 janvier dernier n'était qu'un calendrier de ces mesures accompagnées des recettes correspondantes estimées. 2022 est la première année avec 7 mesures rapportant 12, 9 milliards de F ; 2023 est la seconde année avec plus de 33 milliards de F ; enfin, 2024, la troisième année avec 43,2 milliards.

Mais sous la pression de l'Interpatronale, qui se plaignait d'un déficit de concertation de la part du gouvernement, le projet a été retiré par la présidente de la commission de la réglementation économique et fiscale du Congrès lors de son examen le lundi 10 janvier 2022. Les élus de la droite coloniale, membres de ladite commission étaient enchantés de cette décision. Le mercredi 12 janvier, la commission a audité les partenaires sociaux. Ainsi, les délais étaient trop courts pour un passage le vendredi 14 janvier devant tous les élus.



Et pourtant, l'adoption du projet ne signifie pas *donner un chèque en blanc au gouvernement*. Les élus se réservent bien le choix d'adopter ou pas telle ou telle mesure proposée. Car tout de même, le Congrès n'est pas une chambre d'enregistrement comme à une certaine époque, pas si lointaine...

Les élus de la commission de la réglementation économique et fiscale se donnent rendez-vous le 25 janvier 2022 pour, enfin, examiner le projet de texte.

L'adoption du projet est frappée d'urgence puisque l'État français exige un certain nombre de réformes fiscales avant d'accorder des prêts. Ces prêts sont indispensables dans la situation de contrainte budgétaire où se trouve la Nouvelle Calédonie, due non seulement à la crise sanitaire mais également à un modèle économique basé sur le système de comptoir colonial.

Paradoxalement, ceux qui ont largement profité de ce système pendant plus de 40 ans se permettent aujourd'hui de parler de changement de modèle économique...

La Voix de Kanaky reviendra dans ses prochains numéros sur ce chantier des réformes fiscales pour une analyse plus en détails.

Nous proposerons de démontrer la cohérence entre les différentes réformes fiscales par rapport aux objectifs poursuivis, cités plus haut. Par exemple : *l'abaissement de l'impôt sur les sociétés IS, l'augmentation de la CCS, la taxe sur le tabac et le sucre, les modifications de la taxe générale sur la consommation TGC, l'impôt sur le revenu des personnes physiques IRPP, la lutte contre la fraude fiscale, l'impôt sur la succession, etc.*



DEVOIR DE MÉMOIRE 5 déc. 1984- 5 déc. 2021

C'était il y a 37 ans . Le 5 décembre 1984, dix militants indépendantistes de la tribu de Tiendanite, âgés de 25 à 56 ans, étaient tués par balles dans une embuscade au lieu-dit de Wan'yaat. Le chef de la tribu Louis Tjibaou fait partie des morts. La tribu de Tiendanite qui comptait 8 familles perd en une journée la moitié de sa population masculine.

Le dossier « LISTES ÉLECTORALES » demeure à l'ordre du jour !

Tout le monde sait que ce dossier des listes électorales demeurera crucial jusqu'à l'avènement de l'Indépendance !

Pour les non indépendantistes, le maintien de la Calédonie dans la France est confirmé par un 3^{ème} référendum, et le corps électoral qui n'inclut pas certaines personnes pour les élections propres aux pays doit être réglé : tout habitant résidant en NC quel qu'il soit doit pouvoir toujours voter, et le corps électoral gelé défini par l'Accord de Nouméa est terminé. **Ils oublient que l'accord de Nouméa, et sa loi organique d'application, demeurent en vigueur tant qu'un autre statut ne le remplacera pas.**

Pour les indépendantistes il est inconcevable que les citoyens actuels soient « noyés » sur un plan électoral. Le peuple kanak colonisé a accepté de faire le chemin vers l'indépendance avec tous les « enracinés » définis par l'ADN. A savoir ceux arrivés avant 1988 ou figurant sur la Liste Électorale Générale (LEG) de 1998 (pour les provinciales), et aussi ceux arrivés avant 1994 (Référendums). Ceux arrivés après savaient normalement, s'ils ont lu l'ADN, qu'ils seraient résidents. En posant le pied sur le sol Kanak, ils l'acceptaient ou ils pouvaient repartir. Leur situation sera examinée par les instances du pays une fois indépendant, pour une intégration progressive.

Ne pas respecter cela, c'est reprendre de plus belle la colonie de peuple-

ment, initiée en 1950 (lois Jaquinot), et accélérée en 1972 (circulaire Messmer). Cela est interdit par l'ONU (résolution 35/118 du 10/12/1980), par l'ADN, et par l'honnêteté intellectuelle et le bon sens si on veut éviter des révoltes légitimes !

De quelles règles parle-t-on quand on est pour Kanaky ?

- Pour ceux qui ne sont pas encore identifiés « électeur », il est indispensable d'aller en mairie s'inscrire sur les 2 listes : LEG et Liste Electorale Spéciale Provinciale (LESP). Mais aussi, pour encore près de 5 000 kanak, électeurs sur la LEG et refusés sur la LESP, d'aller en mairie déposer les justificatifs nécessaires à leur inscription.

Cette démarche répond au moins à deux raisons principales :

- Dans le pays démocratique que nous voulons construire, il faut prendre ce droit, devenir « électeur », même si parfois nous choisissons de ne pas l'utiliser, comme le 12 décembre dernier.
- En 2024, les élus de chaque province, donc du congrès et du gouvernement, seront renouvelés : il faudra alors choisir nos élus et gagner les élections, garder les rênes du Pays comme actuellement !

Les Commissions Administratives Spéciales (CAS) ont ce rôle de vérifier les documents par rapport à la loi, et d'inscrire les demandeurs figurant déjà sur la LEG : elles continueront donc leur travail dans chaque mairie pour la LESP. Elles comprennent un magistrat, un représentant indépendantiste (qui devra rester très vigilant) et un non indépendantiste notamment.

D'autres élections vont bientôt avoir lieu : les présidentielles (10 et 24 avril 2022) pour élire le futur président de la République française, puis les législatives (12 et 19 juin 2022) pour désigner les nouveaux députés (2 pour la NC).

Que feront les électeurs indépendantistes, iront-ils voter ?? Les discussions et décisions se prendront lors des différents congrès des partis du FLNKS et des autres organisations nationalistes en mesurant pour chacune de ces 2 élections les impacts sur la future Kanaky, qui ne sont pas obligatoirement les mêmes. Nous, électeurs de Kanaky, apportons notre pierre dans ces discussions pour ensuite dégager autant que possible une décision commune -et un vote commun- afin d'être efficaces. 🌱

RESTONS A L'ÉCOUTE DE L'ÉVOLUTION DE CES QUESTIONS CRUCIALES DES CORPS ÉLECTORAUX DU PAYS

BULLETIN D'ABONNEMENT / RÉABONNEMENT à LA VOIX de KANAKY Date :

Notre journal vit par les abonnements et ventes à la criée – merci pour votre contribution. Envoyer ce bulletin + règlement à **ÉLAN DES CONQUES BP 14 948 - 98803 NOUMÉA CEDEX**. Ou ODV + nous informer : lavoixdekanaky@gmail.com

Pour NC (mettre ■) : ☐ 6 numéros (1an) : 1 000 FCFP ☐ 6 numéros (1an) abonnement de soutien : 3 000 FCFP ou +.

Hors NC (mettre ■) : ☐ 6 numéros (1an) : 10 € ☐ 6 numéros (1an) abonnement de soutien : 30 € ou +

Banque : SGCB Compte : 18319 06711 43116927013 46 IBAN FR76 1831 9067 1143 1169 2701 346

Je fais mon paiement par ■ : ☐ Espèce ☐ Virement bancaire (ODV : compte ci-dessus). ☐ Chèque à « Élan des Conques »

Adresse demandée d'envoi des journaux ■ : ☐ par e-mail ☐ en format papier ☐ ou les 2 modalités d'envoi

NOM ou STRUCTURE : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Contact : Tél : Email (infos+envoi .pdf):

LA CONSIGNE DEMEURE

Le résultat du 12 décembre peut laisser un goût amer. Alors que cette 3^e consultation devait consacrer le destin commun du peuple calédonien dans son pays commun, le Non l'a emporté avec un score outrancier de 96,5% des voix sur fond d'abstention très élevée de 56,1%. L'appel à la non participation pacifique des indépendantistes a été particulièrement suivi. Souffrant d'illégitimité, ce résultat est une impasse.

A ce contexte politique s'ajoute une ambiguïté juridique :

L'Accord de Nouméa (ADN) a-t-il disparu le 13 décembre ou a-t-il survécu au scrutin ?

■ L'Accord De Nouméa continue (pas de caducité) !

Sébastien Lecornu, s'exprimant après le Conseil des ministres du 2 juin 2021, avait déclaré : « Si le Non l'emporte, (...) l'Accord de Nouméa sera caduc (...) et donc il faudra bien dessiner un chemin nouveau pour la Nouvelle-Calédonie. »

L'Accord aurait fini de produire des effets juridiques et le Parlement pourrait modifier librement la loi organique. L'État français dans son document sur « les conséquences du Oui et du Non » promettait ainsi le retour au corps électoral général et la fin de la clé de répartition, bref, de pouvoir faire enfin sans les Kanak en Kanaky ! Il visait à mobiliser le Non. Promesses de campagne ! La réalité est autre : on est toujours dans l'Accord. Il est encore inscrit dans la Constitution de la France et la loi organique est pérenne (elle demeure). Les institutions de notre pays fonctionnent normalement.

■ Pas de calendrier de transition !

Le ministre avait envisagé d'ouvrir du 13 décembre 2021 au 30 juin 2023 « une période de convergence, de discussion et de

stabilité pour sécuriser la fin de l'Accord de Nouméa [...]. Quoi qu'il arrive, il y aura une première consultation référendaire d'une nouvelle ère post-Nouméa ». Par la grâce de la communication, Sébastien Lecornu créait le vide avec la caducité et il appelait cela la stabilisation !

Son calendrier n'engage aucun indépendantiste. Le gouvernement de Louis Mapou est engagé sur un programme de justice sociale qui le mènera jusqu'aux provinciales de mai 2024. Aucune discussion sur l'avenir institutionnel ne sera engagée avant la présidentielle et les législatives.

■ Pas de remise en cause des acquis !

L'Accord de Nouméa encadre le chemin de la sortie en cas de trois Non par le principe « d'irréversibilité constitutionnellement garantie de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie », suivant les termes mêmes de l'Accord. Celle-ci comprend la définition du corps électoral citoyen, le nombre de sièges aux provinces et au Congrès, le mode de scrutin et les règles d'organisation institutionnelles du pays, à savoir schématiquement un partage territorial du pouvoir avec la provincialisation, un partage de la gouvernance avec un gouvernement collégial où tous les partis sont représentés à la proportionnelle, et un partage des ressources fiscales avec les clés

de répartition. Aucune disposition de la loi organique relative à l'organisation politique ne peut être modifiée librement par le Parlement.

Les partisans de la remise en cause des acquis des accords (État et « non-indépendantistes ») ont dans leurs mains une dernière carte qui est de réviser unilatéralement le titre XIII de la Constitution sur la Nouvelle-Calédonie où se trouve l'Accord de Nouméa.

C'est la souveraineté du pouvoir constituant : ce qu'il a fait, il peut le défaire. C'est toutefois plus difficile techniquement que le vote d'une simple loi, même organique : le président de la République soumet un projet au Parlement ; l'Assemblée et le Sénat doivent le voter dans les mêmes termes, puis le président convoque leur réunion en Congrès à Versailles et la réforme doit obtenir la majorité des 3/5^e des suffrages exprimés. Cette majorité sera-t-elle atteinte et sur quel projet ?

■ Faire sans les Kanak est impossible !

Les non indépendantistes et le ministre se sont jetés eux-mêmes dans une impasse. Il va leur falloir mener une réforme constitutionnelle sans nous, voire contre nous. Rouvrir le corps électoral, c'est choisir de recoloniser Kanaky. Aucun indépendantiste ne peut y consentir. Louis Mapou disait le 22 décembre 2021 : « Ils ont forcé la main. Aujourd'hui, alors que l'on n'a pas tenu compte de nous, on nous demande de venir dialoguer. C'est trop facile. Qu'ils nous disent d'abord ce qu'ils proposent à la population. Nous, on a posé la question de l'indépendance ». **La consigne demeure.**

Jamais l'incertitude politique, économique et institutionnelle n'a été si grande depuis 34 ans. On a perdu la boussole des accords. La France s'est engagée en Kanaky-Nouvelle-Calédonie dans une nouvelle aventure coloniale longue et incertaine 

Rêve éveillée (poésie)

Je reste éveillée en profondeur,
Pour ne pas sombrer dans les hauteurs.
Impossible de décrire cette noirceur,
Symbole de colère et de laideur,
Le goût exquis du bonheur se meurt
Comme un sortilège désenchanté.

Mon besoin d'être Libre est douleur,
Car oppressé, trompé à toute heure.
Mon droit de liberté est un leurre,
Comme un jeu dirigé en couleurs,
Conduit par un Cortège de malheurs,
Mais je n'abandonne pas dans mon cœur !

Et aujourd'hui, mes Vieux, mon Seigneur,
Je suis réveillée de cette torpeur !
Tel un volcan chargé de splendeur,
Vomissant son mal empoisonneur,
Qui laisse place à une paix intérieure,
Et m'ouvre les yeux sur mes valeurs !

Mon pays, c'est Kanaky ma sœur !
Impossible de pouvoir vivre ailleurs !
Je suis un peuple de liens, de panseurs,
Pour des âmes dévouées de non tricheurs.
Ma haine s'en va avec les menteurs,
Ma rage reste là contre l'opresseur !

Aodka

1945/2022 : ÉTAT contre KANAKY, 77 ANS DE MAGOUILLES* !

MAGOUILLES A L'ONU

Dès 1946, l'ONU inscrit la décolonisation dans sa charte. La Calédonie est dans la première liste, mais la France magouille-
ra pour l'enlever dès 1947 !

En 1960, l'ONU écrit (Rés. 1514) : « *La sujétion des peuples (...) constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme (...) et compromet la cause de la paix* ». dès 1963, la France magouille avec des émeutiers de la droite locale pour renverser l'autonomie accordée en 1956.

L'ONU ajoute : « *Le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance* ». La France nous a toujours expliqué le contraire.

L'ONU définit (résol 1541) le pays type à décoloniser : « géographiquement séparé et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui l'administre ». A 18 000 km, la France ne se sent pas concernée.

En 1980, l'ONU prévient : les « puissances administrantes »

doivent « *décourager ou prévenir l'afflux systématique dans les territoires sous domination coloniale d'immigrants et de colons venus de l'extérieur qui bouleversent la composition démographique de ces territoires et peut être un obstacle majeur à l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les habitants* ». Trop tard, les lois Jaquinot (années 50) puis la circulaire Messmer (1972) ont fait leur œuvre, les Kanak sont redevenus minoritaires.

En 1986, la révolte kanak fait des remous : l'ONU vote la réinscription de Kanaky sur la liste des pays à décoloniser, avec presque tous les pays du Pacifique et les pays non alignés, Inde, Russie, Chine...

En 2020, l'ONU rappelle (résol 75/115) l'engagement de la France à « un pro-

cessus d'autodétermination équitable, crédible, démocratique et transparent » : qu'en est-il du 12/12/2021 ?!

MAGOUILLES SUR LE TERRAIN

En 1983, NAINVILLE-LES-ROCHES : MARCHÉ DE DUPES

Les socialistes embarrassés par les promesses non tenues de Mitterrand d'aller vers l'indépendance, et les revendications de terre, convoquent une table ronde. Dans la déclaration finale, les Kanak, de bonne volonté, expliquent que s'il y a indépendance, les autres ethnies établies seront bienvenues à rester pour construire le pays avec eux. La France reconnaît, elle, qu'ils ont droit à cette in-

Après 4 ans de lutte, des dizaines de morts, de blessés, et d'emprisonnés, un corps électoral avec 10 ans de résidence pour un référendum d'autodétermination en 1998 est promis, ainsi que de grosses réformes pour résorber les injustices, inégalités de traitement et de niveau. C'est bien, mais c'est tout.

Leur but est clair : réduire la pauvreté et les injustices doit diminuer l'envie d'indépendance. Raisonement faux, il s'agit avant tout de liberté, de se diriger soi-même chez soi ! De plus, la droite en est incapable : la colonisation, c'est se remplir les poches au détriment des locaux, et ça continue !

En 1998, ENFIN UN ACCORD POUR PRÉPARER L'INDÉPENDANCE ?

Phrase clé de l'Accord de Nouméa :

« **L'État reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation** ». A la fin de CETTE période !!!

Les *Déloyalistes* et l'État ont vite renié leur signature : c'était juste une tactique pour

qu'on n'ait plus envie d'indépendance. Et ils se liguent : deux députés élus contre nous par des bidouillages des circonscriptions électorales, deux sénateurs de même ; Le seul quotidien, acheté par des fortunes locales contre nous ; La TV d'État contre nous, etc. Et pour clore le débat qui menait dangereusement vers l'indépendance, ils imposent sciemment la 3^{ème} consultation quand nous sommes terrassés par le Covid.

J.F. Kennedy a prévenu : « **Ceux qui rendent une révolution pacifique impossible rendront une révolution violente inévitable** ». L'ONU écrit la même chose : **le colonialisme « compromet la cause de la Paix »**. 🖐️



dépendance s'ils la veulent.

Le RPCR retient que les Kanak ont reconnu les Caldoches, mais oubliera que c'est pour l'indépendance, et évitera de signer la déclaration. La FNSC, subtile, signe et prend le pari que cela contribuera à faire renoncer les kanak !

En 1984, STATUT LEMOINE : LA TRAHISON

Le tout nouveau FLNKS boycotte « activement » les élections territoriales qui veulent appliquer ce statut voté par la France pour nous, lequel ne va pas vers un corps électoral vraiment restreint, ni vers l'indépendance.

En 1988, LES ACCORDS MATIGNON : LE POT DE MIEL

* Plus d'info : <https://www.lindependant-knc.com/medias/files/la-france-en-nc-eviter-l-independance-quoi-qu-il-en-coute-4-parties.pdf>

DE DRÔLES D'OISEAUX RÔDENT AUTOUR DU PARC MARIN DE LA MER DE CORAIL

Un récent article sur le site du gouvernement en charge de ce Parc donne la parole au chef d'entreprise Pierre Crubillé, président du syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT) : « Les coulisses du Parc : ... nous avons besoin d'accéder au Parc pour innover localement ». De quoi veut-il parler ? De fric évidemment !

Ces idées « innovantes » ont déjà été exposées lors des ateliers du comité de gestion du Parc. Selon le SANT et les autres opérateurs, il s'agirait de répondre aux soi-disant besoins d'une clientèle fortunée qui s'intéresserait, pour partie à la pêche au gros et pour partie à la visite d'îlots éloignés couverts d'oiseaux marins dans le Parc. **Bien que classés en réserve, des dérogations sont prévues. Il s'agit de faire du profit sans trop se soucier de la faune et de la flore** des écosystèmes fragiles du Parc, parmi les derniers pas encore trop abîmés par les activités humaines.

Bref, ce que ces opérateurs touristiques voudraient c'est en quelque sorte pratiquer le « tourisme de la dernière chance » que dénonce le géographe Rémy Knafou : exploiter pour le seul profit de quelques personnes les derniers sites préservés de la planète, avec comme conséquence inéluctable de les dégrader à leur tour.

● Les décisions se prennent en coulisses

La « gestion » du parc se fait dans les salons du haussaire et les couloirs du gouvernement. Les coulisses du Parc ne sont guère accessibles aux associations locales écologistes. En effet, il ne faudrait pas que ces dernières contrarient les appétits économiques des « gestionnaires » et de leurs amis les entrepreneurs. En revanche, les grosses ONG comme CI, WWF ou Pew

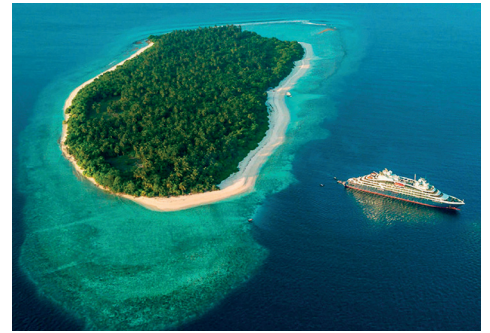
dont Pierre Crubillé a été nommé « ambassadeur », sont les bienvenues. N'était-ce pas l'ONG Pew qui, il y a quelque temps, expliquait au président du gouvernement Philippe Germain quel zonage réaliser pour exploiter 70 % de la surface du parc tout en faisant croire à la protection des 30 % restants ?! L'ONG Pew est également favorable à la venue du croisiériste de luxe Ponant en Nouvelle-Calédonie.

Deux des paquebots de la compagnie de François Pinault, (5^{ème} fortune de France avec 32 milliards d'euros), sont à l'ancre dans la grande rade de Nouméa depuis des mois. **C'est la forte mobilisation des gens du pays qui a permis d'éviter in extremis que le Lapérouse ne se rende aux Chesterfield** pour y déranger les oiseaux marins nicheurs dans leur dernier refuge.

Qu'il est donc difficile, finalement, de concilier exploitation et préservation comme le clament certains « gestionnaires » du Parc à tout bout de champ. Mais les communicants sont trop forts, ils ont trouvé la solution : c'est « l'innovation » !

● Le Parc de la mer de Corail, eldorado pour les profiteurs

Qui oserait se positionner contre « l'innovation » ? Le terme est bien choisi, car c'est forcément pour améliorer les choses que l'on innove, bien sûr. Ce n'est pas de tourisme de masse dont il s'agit. Non, il



s'agirait d'un soi-disant tourisme de luxe « respectueux de la nature » ! Des croisières vertes encadrées. Les deux cents croisiéristes de Ponant débarqueraient par paquets de 12 avec un garde-nature complaisant pour expliquer qu'il faudrait éviter autant que possible de faire fuir les oiseaux et trop marcher sur les œufs. Au même moment, les études se multiplient, qui montrent que les populations d'oiseaux marins sont en déclin de 2 à 4 % par an. Une des causes bien identifiées est le dérangement sur les sites de nidification.

● Une réglementation partagée de plus en plus permissive

La législation a été revue par une loi de pays amendée par le haussariat (!), encore moins protectrice de la nature que la précédente délibération de 2011. La définition précise de l'aire marine protégée a disparu, des dérogations sont prévues en co-gestion avec la France et surtout, il n'y a aucune amélioration par rapport au texte précédent en ce qui concerne la consultation du public.

Les opérateurs touristiques et autres profiteurs retrouvent le sourire. Nos écosystèmes marins eux sont de plus en plus menacés. 🌿



DEVOIR DE MÉMOIRE

12 Janvier 1985- 12 janvier 2022
37 ANS
Marcel NONARO et Eloï MACHORO



LA CONSIGNE DEMEURE

Le combat ne doit cesser faute de leaders ou faute de combattants.

Bonjour le Pays et bonne année à vous toutes et vous tous les lutteurs.

Ici dans le Pays beaucoup ont baissé les bras, mais il ne faut pas ! Le devoir de mémoire nous

rappelle que la lutte a commencé en 1800 avec nounou Ataï et nounou Doui qui ont ouvert la marche pour libérer le pays, en passant par 1981 avec nounou Pierre DECLERC, puis en 1984 avec les deux vieux Eloï MACHORO et mon père Marcel NONNARO, mais encore avec Jean-Marie TJ-BAOU et Yéweiné YEWEINE, et nos frères de Hienghène et d'Ouvéa, tous ces combattants ont donné leur vie.

Merci aux structures qui font bouger les choses et les rangs, je vous

encourage tous, j'encourage aussi nos dirigeants Louis MAPOU et Rock WAMYTAN car le Peuple est derrière eux, on est sur le chemin de la sortie même après cette soit disant 3^e consultation.

Le vieux Eloï disait « La lutte ne doit pas cesser » ! Alors, ne baissons pas les bras, avec force et courage luttons encore et encore pour notre liberté.

Victor NONNARO
fils de Marcel NONNARO